

16 février 1838

Arrêté encourageant l'étude du dessin linéaire dans les écoles normales primaires

[Narcisse-Achille, comte de] Salvandy

Source : *B.U.*, tome 7, p. 67-68.

Le Conseil,

Voulant encourager l'étude du dessin linéaire dans les écoles normales primaires,

Arrête :

Art 1^{er}. - Au mois d'avril prochain, le directeur de chaque école normale primaire proposera pour sujet de composition aux élèves-maîtres les plus avancés de la dernière année du cours normal la levée du plan des bâtiments et terrain qu'occupe l'école.

Les plans seront soumis à la commission d'examen dans le mois d'août suivant, et ceux qui auront été jugés réunir au plus haut degré l'exactitude et la bonne exécution seront adressés au recteur de l'académie, après avoir été visés par le président de la commission de surveillance.

Le recteur transmettra les trois plans jugés les plus dignes d'être mis sous les yeux du ministre de l'Instruction publique et du Conseil royal.

Art 2. - Il sera décerné, aux frais de l'Université, à l'auteur du meilleur plan de chaque école normale, un prix dont la nature et la valeur seront ultérieurement déterminées d'après les propositions du recteur de l'académie.